



# CRÉEZ VOTRE DÉCO DES FÊTES



ÉCO-RESPONSABLE



## RÈGLEMENT



BOURGES

## RÈGLEMENT

# CRÉEZ VOTRE DÉCO DES FÊTES



ÉCO-RESPONSABLE

### ARTICLE 1 • ORGANISATION D'UN JEU AVEC TIRAGE AU SORT

La Ville de Bourges organise un jeu « *Créez votre déco des fêtes* » destiné aux berruyers du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2020.

### ARTICLE 2 • LES BULLETINS D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription sont disponibles à partir du 1<sup>er</sup> décembre sur le site internet de la Ville de Bourges : [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr) et aux accueils de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes Chancellerie, Asnières et Val d'Auron.

Il sera également possible de les demander par mail à : [vanessa.courchay@ville-bourges.fr](mailto:vanessa.courchay@ville-bourges.fr)

La clôture des inscriptions est fixée au **22 décembre à 12h**.

### ARTICLE 3 • VALIDITÉ DES INSCRIPTIONS

Les participants doivent être majeurs et habiter la commune de Bourges. Tout bulletin incomplet ou illisible ne pourra pas être pris en compte.

### ARTICLE 4 • MISE À DISPOSITION DE TUTORIELS

Les participants pourront avoir de l'aide grâce à des tutoriels, des photographies, des idées qui seront mis à leur disposition sur le site internet [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr) et la page [Facebook Ville de Bourges-Officiel](#).

### ARTICLE 5 • NATURE DES CRÉATIONS

Les objets devront être faits maison, et en aucun cas, ne devront être achetés. Ils seront fabriqués avec des matériaux de récupération et/ou d'origine naturelle et ne nécessiteront pas d'alimentation électrique. Les décora-

tions doivent être mises en scène en intérieur ou extérieur. Il pourra s'agir de couronnes, d'ornements de sapin, de guirlandes, de décorations de table, de fenêtres et plus encore.

### ARTICLE 6 • DÉROULEMENT DU JEU

Une fois créé(s), le ou les objets sera ou seront pris en photo dans le cadre d'une mise en scène en intérieur ou extérieur. La ou les photographie(s) (maximum 5 photos) sera ou seront envoyée(s) par mail ([vanessa.courchay@ville-bourges.fr](mailto:vanessa.courchay@ville-bourges.fr)) ou déposée(s) dans les urnes mises à disposition (Hôtel de Ville ou mairies annexes) **avant le 22 décembre 2020 à 12h accompagnée(s) du bulletin d'inscription dûment complété.**

### ARTICLE 7 • DROIT À L'IMAGE

Les participants au jeu « *Créez votre déco des fêtes* » autorisent la publication des photographies sur le site internet de la Ville de Bourges, sur les réseaux sociaux, dans les Nouvelles de Bourges et la presse locale ainsi que tout moyen jugé utile pour la promotion du jeu.

### ARTICLE 8 • DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Un tirage au sort organisé **le mercredi 23 décembre 2020 à 17h30 désignera 3 lauréats qui remporteront respectivement un lot d'une valeur de 100 € chacun.** Ils pourront être retirés **à partir du 26 décembre à 9h à l'accueil de l'Hôtel de Ville.**

### ARTICLE 9 • ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

